

Séance du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 28 mars 2006, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield, à la suite de l'avis de convocation dûment signifié à chacun des membres du conseil.

Sont présents à cette séance spéciale les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Claude Reid, Robert Savard, Roger Levert, Jacques Smith et Pierre-Paul Messier, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Normand Amesse.

Sont également présents M. Jacques Lemieux, directeur général adjoint, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

Avis de convocation.

Ordre du jour

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

Projet de règlement 053-01 amendant
l'annexe A du Règlement 053 concernant
la conclusion d'une entente avec un
promoteur relative à la réalisation de
travaux d'infrastructures et d'équipements
municipaux. Rue Rousseau. Dispense de
lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 053-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-03-208

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 053-01 amendant l'annexe A du Règlement 053 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux sur la rue Rousseau.

ADOPTÉ

Projet de règlement 086-01 amendant
l'annexe A du Règlement 086 concernant la
conclusion d'une entente avec un promoteur
relative à la réalisation de travaux d'infrastructures
et d'équipements municipaux. Les Fleurs de l'Île,
phase II. Adoption

Le greffier procède à la lecture du Règlement 086-01.

Il est

2006-03-209

Proposé par M. Denis Laitre
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 086-01 amendant l'annexe A du Règlement 086 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux pour la phase II du projet de développement résidentiel Les Fleurs de l'Île (Les Terres du Soleil inc.).

ADOPTÉ

Denis Péloquin. Congédiement.
Cabinet d'avocats. Mandat

ATTENDU QUE la municipalité, lors de la séance du conseil tenue le 21 mars 2006, a procédé au congédiement de M. Denis Péloquin, directeur du Service des ressources humaines;

Il est

2006-03-210

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie le mandat octroyé au cabinet d'avocats Rancourt, Legault & St-Onge dans le cadre de la préparation des documents relatifs au dossier disciplinaire du directeur du Service des ressources humaines;

QUE le conseil municipal retienne les services professionnels du cabinet d'avocats Rancourt, Legault & St-Onge afin de représenter les intérêts de la municipalité à l'encontre de toute procédure pouvant être intentée en le dossier de congédiement de M. Denis Péloquin.

ADOPTÉ

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer.

Levée de l'assemblée

À 19 h 05, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est

2006-03-211

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du
28 mars 2006.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier